

A/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) RESPONSABLE(S) LEGAL(UX)

*PERE MERE TUTEUR TUTRICE	*PERE MERE TUTEUR TUTRICE
* Marié Veuf Concubinage Pacsé Séparé Divorcé Célibataire	* Mariée Veuve Concubinage Pacsée Séparée Divorcée Célibataire
NOM :	NOM : NOM Marital :
Prénoms :	Prénoms :
Date de naissance : et lieu :	Date de naissance : et lieu :
ADRESSE complète du domicile :	ADRESSE complète du domicile :
BP : Code postal : Commune :	BP : Code postal : Commune :
N° de téléphone du fixe (de la maison) :	N° de téléphone du fixe (de la maison) :
Mobilis :	Mobilis :
Adresse e-mail :	Adresse e-mail :
PROFESSION : depuis le :	PROFESSION : depuis le :
Adresse du lieu de travail	Adresse du lieu de travail
EMPLOYEUR :	EMPLOYEUR :
AUTRES SOURCES DE REVENUS * et/ou PENSIONS et/ou RETRAITES et/ou BENEFICES de PROFESSIONS LIBERALES et/ou REVENUS FONCIERS et/ou LOCATIFS et/ou RENTES et AUTRES :	AUTRES SOURCES DE REVENUS * et/ou PENSIONS et/ou RETRAITES et/ou BENEFICES de PROFESSIONS LIBERALES et/ou REVENUS FONCIERS et/ou LOCATIFS et/ou RENTES et AUTRES
*Entourer votre choix et fournir la pièce justificative (pour autres sources de revenus)	

B/ ENFANTS A CHARGE SCOLARISES et A SCOLARISER

NOM et Prénoms de la fratrie	Date et lieu de naissance	Infos 2022 : établissement scolaire, classe et qualité

C/ AVEZ-VOUS D'AUTRES PERSONNES A VOTRE CHARGE ?

NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTE

Je (Nous), soussigné(s) NOM(S) ET PRENOM(S)
DECLARE(ONS) SUR L'HONNEUR QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT EXACTS.

A.....LE.....SIGNATURE.....

« IL EST RAPPELE QUE LES FRAUDES ET TENTATIVES DE FRAUDES SONT PASSIBLES DE SANCTIONS PENALES PREVUES AUX ARTICLES 313-1, 313-3, 433-19 ET 441-7 DU CODE PENAL ET PEUVENT CONDUIRE A LA SUSPENSION DE L'INSTRUCTION OU AU RETRAIT DES DROITS DONT LE BENEFICE ETAIT DEMANDE »

<p><u>AVIS du Chef d'établissement</u></p> <p>A _____ le _____ Nom, Prénom du signataire et cachet</p>	<p><u>AVIS de l'assistant(e) social(e)</u></p> <p>A _____ le _____ Nom, Prénom du signataire et cachet</p>
---	---

AVIS de la Commission municipale (sur l'exactitude des renseignements fournis par les demandeurs)

La résidence de la famille :

La situation professionnelle et les revenus du foyer :

La situation familiale et les personnes à charge :

A _____ le _____ Nom, Prénom du signataire et cachet

<u>CONDITIONS PRINCIPALES D'ATTRIBUTION</u>	<u>PIECES JUSTIFICATIVES à fournir (photocopie)</u>
--	--

<p><u>CRITERE DE RESIDENCE</u> Les parents demandeurs doivent apporter les preuves qu'ils résident et ont leur centre principal de leurs intérêts matériels et moraux dans la Province Nord.</p>	<p>1 rib/rip 23 chiffres des parents si enfant externe et/ou lycéen (LPComEscarrier/ LPPAtiti/ LGNouméa) (aucun compte épargne n'est accepté) ; -Carte couverture sociale à jour en particulier celle de la CAFAT – AMG N° à indiquer.</p> <p>-Reçu du loyer ou d'électricité ou d'eau ou des ordures ménagères ou attestation de résidence ou en cas d'hébergement (attestation du logeur + pièce identité du logeur + un des reçus précités)</p>
---	---

<p><u>CRITERE D'AGE</u> Age minimum: 2 ans et 9 mois au 1^{er} mars 2022 (être né avant le 1^{er} juin 2019) ; Age maximum: jusqu'à la fin des études secondaires.</p>	<p>-Livret de famille ou -extrait d'acte de naissance et/ou -acte d'adoption, de palabre ou équivalence.</p>
---	--

<u>CRITERE DES RESSOURCES</u>	<u>Parent(s) et enfant à charge non scolaire : Sans emploi</u> : attestation de non ressources – de pointage à cap emploi ou toute autre équivalence ; <u>Au chômage</u> : attestation d'allocation chômage totale ou partielle et attestation de pointage à cap emploi ; <u>Salarié(s)</u> : 3dernières fiches de salaire 2021 + celle de décembre 2020 et le dernier avis d'imposition ou de non-imposition (recto/verso) <u>Retraités</u> : attestation de pension <u>Patentés pour chacun des parents selon le cas</u> : le dernier avis d'imposition ou de non-imposition (recto/verso) ; <u>*AUTRES SOURCES DE REVENUS</u> : -Attestation ou certificat justifiant des montants perçus ; <u>Enfant non scolaire</u> : attest.de non ressources et de pointage à cap emploi – attest. du logeur (voir justificatifs énoncés dans « critère de résidence »). <u>Parents séparés</u> : Jugement divorce ou toute autre pièce prouvant la garde légale des enfants, acte coutumier.
--------------------------------------	---

(Base plafond 50 214 FCFP/personne)		LIMITE REVENUS PLAFONNES (en FCFP)							
Nombre de personnes vivant au foyer (parts)	Enfant du primaire ou du collège	Ajout d'une PART supplémentaire si enfant LYCEEN							
		+1 part si lycéen	+2 parts si 2 lycéens	+3 parts si 3 lycéens	+4 parts si 4 lycéens				
3	150 642	4	200 856						
4	200 856	5	251 070	6	301 284				
5	251 070	6	301 284	7	351 498	8	401 712		
6	301 284	7	351 498	8	401 712	9	451 926	10	502 140

1 part par personne vivant au foyer (y compris les parents) (2 parts pour un parent seul)
Une famille avec 1 enfant lycéen à charge (4 parts), les revenus ne doivent pas dépasser 200 856 ;
Une famille avec 3 enfants à charge (lycéen, collégien et non scolaire) (6 parts) les revenus du foyer ne doivent pas dépasser 301 284.

Dans le cas où vos ressources dépasseraient largement le plafond des revenus indiqué dans le tableau ci-dessus, une demande de bourse n'est pas nécessaire. Une attestation de non-boursier pourra être délivrée après avis de la commission provinciale des allocations scolaires.

Pour tout renseignement complémentaire, le service des bourses est disponible 477227.

<p>C/ AVEZ-VOUS D'AUTRES PERSONNES A CHARGE ?</p>	<p>-Les revenus (salaire) + carte couv. sociale et attestation du logeur établie p/le demandeur de la bourse ; -Attestation prise en charge (délégation autorité parentale ou équivalence) + carte couverture sociale.</p>
--	--

Avant le MERCREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2021 :

dépôt du dossier complet auprès de voire commune de résidence en province Nord.

Attention, tout dossier incomplet sera rejeté et aucun retardataire ne sera accepté.